



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 28  
la séance

Le mardi 09 décembre 2025 à 20h00 les membres composant  
le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se  
sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

Nombre de membres représentés 2  
Nombre de membres non 3  
représentés

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 36**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)**

**PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire**

Mes chers collègues,

Par la délibération précédente, le Conseil municipal vient d'approuver l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES).

Cette association regroupe l'ensemble des élus responsables du sport, afin de favoriser et promouvoir

les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et d'accompagnement des collectivités dans la conduite de leurs politiques sportives.

Conformément aux statuts de l'association, il convient désormais de désigner un représentant.

Il n'y a pas de modalités précises concernant la désignation des représentants en dehors du fait qu'elle soit faite par le conseil municipal. Par principe, les nominations pour les organismes extérieurs sont votées au scrutin secret. Il est toutefois possible de décider à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Il est proposé au Conseil municipal de décider que le vote se fera à scrutin secret et de désigner Monsieur Michel DESTOUCHES, adjoint au Maire délégué au sport, en tant que représentant de la Commune au sein de l'Association nationale des élus en charge du sport.

Principaux textes réglementaires	- articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1er :** Constate le scrutin suivant pour la désignation du représentant au sein de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) :

- Suffrages exprimés : 30
- Candidature de Monsieur Michel DESTOUCHES : 23
- Candidature de Monsieur Maxence GEORGEAUD : 6
- Vote nul : 1

**Article 2 :** Désigne Monsieur Michel DESTOUCHES, adjoint au Maire délégué au sport, en tant que représentant au sein des instances de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES).

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

16 DEC. 2025

Publiée sous format électronique le:

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15 DEC. 2025 A Joinville-le-Pont le